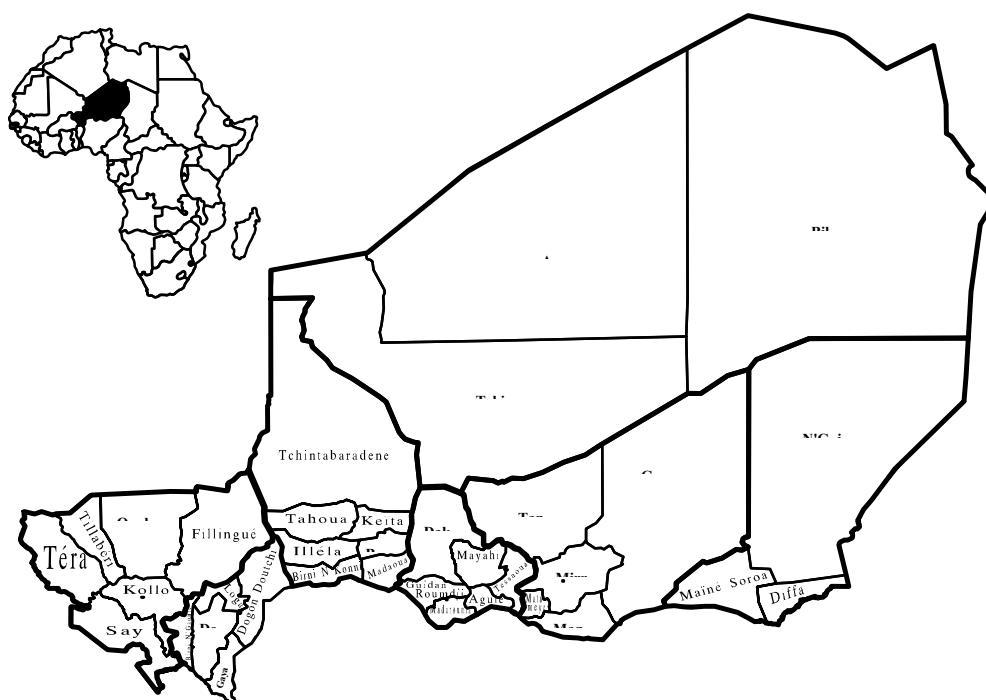


REPUBLIQUE DU NIGER

CABINET DU PREMIER MINISTRE

cellule de coordination du système d'alerte précoce



**INFORMATIONS NATIONALES SUR LA
PREVENTION ET LA GESTION DES
CATASTROPHES AU NIGER .**

INTRODUCTION

Pays sahélien et enclavé de l'Afrique de l'ouest dont le port le plus proche est situé à environ 1000 Km de Niamey, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 Km². Les 3/4 du pays sont désertiques, comprenant le désert du Ténéré qui compte parmi les déserts les plus austères du monde.

Le climat du pays est particulièrement aride. Le Niger appartient en effet à l'une des zones les plus chaudes du globe. Il connaît deux types de climats chauds : un climat désertique sur la majeure partie de sa superficie, et un climat tropical avec une seule saison des pluies qui dure 2 à 3 mois par an .

La pluviométrie est caractérisée par une forte variation dans l'espace et dans le temps. On distingue du Sud au Nord du pays :

- la zone sahélo-soudanienne qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie par an au cours des années normales ; elle est propice à la production agricole et animale ;
- la zone sahélienne (350 à 600 mm par an) couvre 10 % du pays et se caractérise par l'agro-pastoralisme ;
- la zone sahélo-saharienne (150 à 350 mm par an) qui représente 12 % de la superficie du pays et est adaptée à l'élevage transhumant ;
- la zone saharienne (0 à moins de 150 mm par an) qui couvre 77 % du pays.

Le relief du Niger, forme un immense plateau d'altitude moyenne de 300 mètres dominé au centre et au nord par le massif de l'Aïr, prolongement du Hoggar à la fois volcanique et granitique dont certains sommets atteignent 2000 mètres.

L'essentiel du territoire nigérien est constitué de plateaux et de plaines qui sont une immense étendue désertique en majorité faite de sable.

Le Niger se place parmi les pays d'Afrique de l'Ouest ayant encore une importante faune sauvage. De nombreuses aires sont protégées pour sauvegarder cette biodiversité, totalisant plus de 80.000 km. Deux des ces zones sont classées « réserves de biosphères » :

- Le parc National du W du Niger abrite environ 80% de la diversité biologique du pays et constitue de ce fait l'un des

derniers refuges de flore et de la faune. Il a été d'ailleurs classé patrimoine mondial et réserve de biosphère.

- La réserve naturelle de l'air et du Ténéré constitue un refuge pour la faune de montagne et la faune saharienne.

Le Niger, à l'instar des autres pays africains, est confronté périodiquement à d'innombrables catastrophes naturelles ou provoquées, notamment la désertification, l'ensablement du lit des cours d'eau, les Erosions (Hydrique et Eolienne, les invasions des prédateurs des végétaux et les épidémies (méningites, rougeole, choléra, etc..).

Le Niger, à l'instar des pays membres de la région Africaine s'est résolument engagé à développer et à renforcer ses capacités à prendre en charge les situations d'urgence par la préparation, le renforcement des capacités institutionnelles notamment des systèmes d'alerte précoce, et en prévoyant des ressources appropriées

COMPOSANTE.I ENGAGEMENT POLITIQUE ET ASPECTS INSTITUTIONNELS .

I.1 Politique nationale de stratégies et de législation relatives à la réduction des risques de catastrophes .

Préoccupées par la situation alarmante des catastrophes qui menacent l'environnement, les autorités nigériennes ont pris des dispositions conséquentes en mettant en place des mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes.

C'est dans cet optique que des structures et cadres de concertation ont été créées pour faire face aux différentes situations de crises alimentaires qui sont les crises les plus fréquentes et qui se sont succédées au Niger et ce, depuis la période anti coloniale.

La nécessité de disposer d'un outil d'aide à la décision est clairement apparue aux pouvoirs publics au lendemain de chaque période de sécheresse. A cette volonté de disposer d'un outil pour appuyer le gouvernement en matière d'aide à la décision s'ajoute la nécessité de dialogue transparent avec les partenaires de développement. Ainsi, après l'indépendance nous pouvons noter les périodes de crises suivantes qui ont influencé la création du SAP/GC :

- 1968-1974 : On note à cette époque l'existence d'un comité composé des représentants des Ministères techniques d'encadrement du monde rural. Ce comité était rattaché à la Présidence de la République et chargé de proposer les solutions à la résolution de la famine qui prévalait.

- 1974-1982 : la création d'un département ministériel chargé de « l'économie rural, de la climatologie et de l'aide aux populations (ordonnance n°74-02 du 22 avril 1974). Ceci pour marquer l'intérêt que le gouvernement attache à cette politique de l'aide aux populations. Ce département ministériel fut remplacé un an plus tard par un comité interministériel de suivi de la campagne agropastorale et de coordination de l'aide alimentaire (arrêté n°26/CMS/PM du 10 septembre 1984).

- 1984-1989 : A la faveur de la sécheresse de 1984 le comité fut dynamisé et pris le nom de comité technique pluridisciplinaire (GTP) de suivi et de la coordination de l'aide alimentaire sous la tutelle du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Transports (arrêté n°012/PM de 2 novembre 1987).

C'est à la lumière de cette crise que vont débiter les réflexions sur la création et l'insertion d'un Système Permanent d'Alerte Précoce.

Parallèlement se développaient les mêmes réflexions chez les donateurs (C.I.L.S.S, F.A.O, U.S.A.I.D notamment).

Le premier projet de création d'un SAP au Niger date effectivement de 1988, projet présenté lors de la table ronde sur le développement rural. Cette consultation a été minutieusement préparée par les cadres nationaux émanant de tous les ministères concernés. Tous étaient unanimes qu'il fallait une structure souple placée à un niveau hiérarchique adéquat pour assurer une meilleure coordination des actions. Finalement, le SAP fut créé auprès du Cabinet du Premier Ministre, le 23 août 1989 (décret n°89/003/PM du 23/0989). Il a été modifié le 31 mai 1995 (décret n°95-081/PM) en complétant l'alerte par la réponse aux différentes catastrophes (la gestion des catastrophes).

Le choix stratégique du gouvernement pour atteindre cet objectif est de tenir compte du contexte particulier d'un environnement naturel hostile et d'une rareté des ressources naturelles et financière au Niger dont la gestion rationnelle est indispensable.

Ces stratégies tiennent compte également des potentialités existantes notamment les 15 millions d'ha cultivables et 270.000 ha de superficies irrigables mais aussi un cheptel d'environ 4,5 millions d'UTB disposant de près de 60 millions d'ha de superficies pâturables. Toutes les stratégies de développement rural mis en place doivent rechercher à minimiser, sinon à rompre la dépendance des productions rurales (agricoles et pastorales en particulier) du cycle pluviométrique à cause de l'incertitude qui le caractérise.

A moyen et long termes les stratégies sont orientées vers la protection du capital productif menacé par un fort risque de dégradation et le renforcement de la culture irriguée qui passe nécessairement par une politique de mobilisation des ressources en eau .

A cet effet, plusieurs documents de stratégie relatifs à la protection de l'environnement, à la sécurité alimentaire et sanitaire ont été élaborés et adoptés ces dernières années à savoir :

Dans ce sens, déjà en 1974, les plus hautes autorités du pays ont pris solennellement le serment qu'aucun Nigérien ne mourra de faim. Plus récemment encore, un certain nombre de politiques et stratégies ont été conçues et des structures gouvernementales ont été mises en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

En termes de politiques, le Gouvernement a adopté

- la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire (SOSA) en août 2001 avec deux objectifs généraux :
 - Amélioration durable de la sécurité alimentaire et prévention ;
 - Et la gestion des crises alimentaires.

La SOSA concerne spécifiquement la sécurité alimentaire. Dans ce document d'orientation, la sécurité alimentaire des populations nigériennes constitue un service public.

- la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). en 2002, L'un des objectifs poursuivis dans ce domaine qui occupe le rang prioritaire notamment le développement rural est d'assurer la sécurité alimentaire.

Tout récemment le Gouvernement a adopté le document portant sur la Stratégie de Développement Rural (SDR). Il sert de cadre de référence pour toutes les actions dans le secteur rural. L'un des axes stratégiques retenus est la sécurisation des conditions de vie des populations à travers la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

L'Etat a donc fait de la sécurité alimentaire des populations, au regard de tous les documents de politiques et de stratégies un objectif prioritaire de lutte contre la pauvreté au Niger.

La déclaration de politique générale de son excellence Monsieur Hama Amadou Premier Ministre, Chef du Gouvernement (avril 2000)

Le programme décennal de Développement de l'Education(PDDE) ;

Le programme de développement Sanitaire (PDS)

I.2 Organe national de coordination et de collaboration multidirectionnelle

Le SAP, fut créé, auprès du Cabinet du Premier Ministre, le 23 août 1989 (décret n°89/003/PM du 23/0989). Il a été modifié le 31 mai 1995 (décret n°95-081/PM) en complétant l'alerte par la réponse aux différentes catastrophes (la gestion des catastrophes).

Son objectif est de contribuer à la prévention des catastrophes et l'apparition de crises alimentaires et nutritionnelles.

A ce titre il est chargé de suivre et d'animer toutes les activités d'alerte précoce et de gestion des catastrophes afin d'éliminer ou de réduire les risques et/ou les effets d'une catastrophe dans les domaines alimentaire, socioéconomique, sanitaire et nutritionnel.

La cellule de coordination du système d'alerte précoce, est sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

La cellule est chargée :

- de collecter, traiter et diffuser les informations pertinentes relatives aux risques de crises alimentaires qui pourraient toucher certaines zones du pays ;
- du suivi de l'évolution de la situation dans ces zones.

A ce titre, elle exerce les attributions suivantes, en relation avec les différentes structures concernées :

- rassembler et analyser toutes les données dans les domaines alimentaire, sanitaire, nutritionnel et socio-économique ;
- assurer l'échange d'information et la large diffusion à temps des données relatives à la vulnérabilité des populations et des analyses produites par le SAP, sous formes appropriées, notamment auprès des décideurs publics et de la Commission Mixte de concertation Etat-donateurs ;
- assurer l'évaluation de l'impact des actions conduites pour l'atténuation des catastrophes et les crises alimentaires ;
- constituer un pôle de référence technique dans ses domaines de compétence , à ce titre :
- apporter un appui technique aux structures nationales, régionales et sous régionales chargées de la collecte et de l'analyse de l'information dans le cadre du SAP ;
- recenser les méthodes et capacités d'adaptation des populations face aux crises et les diffuser ;
- constituer et gérer des banques de données sur tous les domaines d'intervention du SAP ;
- analyser les études, enquêtes, programmes sectoriels et opérations d'urgence menées dans les zones sinistrées ou à risque pour contribuer à la réflexion sur la problématique de la vulnérabilité alimentaire .
- Participer à la mise en place d'un plan national d'urgence face aux catastrophes et crises alimentaires ;

Participer aux réunions internationales relevant de son domaine de compétence.

En vue d'une action participative du système d'alerte précoce, la CC/SAP a créé sous sa coordination un groupe de travail interdisciplinaire (GTI/SAP), dont les principaux acteurs sont les responsables des différents systèmes d'informations sectoriels à savoir : le Système National d'Information Sanitaire (SNISS) ; le Système d'Information sur le marché des céréales (SIM/C) ; Système d'information sur le prix des bétails (SIM/B) ainsi que tous les ministères techniques et les acteurs

pouvant concourir à une meilleure information dans la gestion et la prévention des catastrophes au Niger

Il est chargé :

- de veiller à la collecte et au traitement des informations relatives à la situation alimentaire dans le pays ;
- de veiller à la transmission régulière d'informations fiables par les structures chargées de fournir les éléments d'analyse à la CC/SAP ;
- d'apprécier la pertinence et l'efficacité de la méthodologie utilisée dans le cadre du SAP ;
- d'apprécier la qualité des informations produites ;
- de soumettre au CNPGCA, sur proposition de la CC/SAP, les éléments d'informations sur la situation des catastrophes et alimentaire.

Les membres du GTI/SAP sont au nombre de treize (13) et ont pour rôle de soutenir la Cellule de Coordination du SAP dans sa mission d'analyse et de détection de crise et de faire les propositions de correction nécessaires. Il se réunit chaque fois que nécessaire sous l'autorité de la CC/SAP. Il est chargé entre autres de :

- Veiller à la collecte et au traitement des informations relatives à la situation des catastrophes et alimentaire dans le pays ;
- Veiller à la transmission régulière d'informations fiables par les structures chargées de fournir les éléments d'analyses à la CC/SAP (Ministères techniques, comités régionaux et sous-régionaux de Prévention et de Gestion des Crises .).

Les structures membres de ce Groupe, chargées de collecter les informations nécessaires à l'analyse de la vulnérabilité sont tenues de transmettre à la CC/SAP les données utiles selon les conditions et la périodicité définies par le GTI/SAP.

Il s'agit de:

- Direction de la Météorologie Nationale;
- Direction de la Protection des Végétaux;
- Services des Statistiques du Ministère de l'Agriculture;
- Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence ;
- Direction de la Santé animale du Ministère chargé de l'Elevage ;
- Système d'information sur les marchés de bétail ;
- Système d'information sur les marchés agricoles ;
- Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux ;

- Direction de la Surveillance et du Contrôle Epidémiologique ;
- Direction des Programmes et Plan ;
- Direction de la Promotion Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- Direction des Ressources en eau ;
- Direction de la Production Animale et de la Promotion des Filières.

Tout comme le SAP, le Groupe de Travail Interdisciplinaire de Gestion des Crises Alimentaires (GTI/GCA) est chargé d'appuyer la CCA dans sa fonction de coordination, de programmation et de mise en œuvre des opérations menées par l'Etat pour l'atténuation des crises alimentaires, en se basant essentiellement sur les informations fournies par le Système d'Alerte Précoce (SAP).

Aux niveaux régional et sous régional c'est à dire selon le découpage administratif du pays, le Comité National a mis en place des Comités Régionaux (CR/PGCA) et Sous-Régionaux (CSR/PGCA) de Prévention et de Gestion des Catastrophes et des crises Alimentaires (CR/PGCA) qui doivent assurer la gestion stratégique et opérationnelle de la prévention et de la gestion des situations sur le terrain.

Ces structures décentralisées dont la composition, les missions et le fonctionnement sont à fixer par arrêté préfectoraux ont comme responsabilités de :

- Recueillir, synthétiser et valider l'information sur la situation alimentaire ;
- Produire en temps utile une analyse de la situation et proposer les mesures à prendre ;
- Coordonner les interventions menées dans leur zone de compétence en ce qui concerne la prévention et la gestion des crises alimentaires.

I.3 Plans sectoriels en matière de prévention et de gestion des catastrophes

Pour une gestion durable et rationnelle de l'environnement, le gouvernement Nigérien a élaboré et adopté plusieurs stratégies et politiques sectorielles au cours de la décennie tel que :

- Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable(PNEDD) ;
- Le programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles ;

- La Stratégie Nationale et le Plan d'Action en Matière de Biodiversité (SN/PA/DB) ;
 - La Politique et Stratégie de l'Eau et de l'Assainissement pour un Développement pour un Développement Durable (PSEA/DD) , Ont été élaboré sous l'égide du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.
 - La stratégie de croissance agricole durable(SCAD) ;
 - La stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire(SOSA) en 2002;
 - Le Programme Complet de Sécurité Alimentaire(PCSA) ;
 - La Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collette des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER) ;
 - Le Programme National Global de Sécurité Alimentaire (PNGSA) ;
- élaborés sous l'égide du Ministère du développement Agricole.

I.4. Intégration de la réduction des risques de catastrophes dans le document de réduction de la pauvreté

Au Niger, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel et complexe. C'est pourquoi, il est difficile de lui donner une définition fixe et unique.

D'après l'état des lieux actuel, elle peut être définie comme « la détérioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie des populations résultant principalement de l'absence du développement des secteurs et facteurs productifs, notamment le blocage du développement rural qui tient lieu de secteur moteur de l'économie, la dégradation des ressources naturelles, le faible accès de la majorité de la population aux services sociaux de base, des faiblesses des capacités humaines et institutionnelles et des capacités de gouvernance ».

Selon une étude de la pauvreté, « pour les populations , les sécheresse endémiques, les mauvaises récoltes, les attaques des acridiens et les parasites sont des contraintes majeurs qui compromettent les conditions de vie déjà difficiles des populations rurales. «les sécheresses... », disent elles « ...sont responsables de la destruction du potentiel productif(eau, terre animaux)... »la dégradation des ressources naturelles a fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations . Quant aux mauvaises récoltes, acridiens, parasites et ennemies de cultures, ils plongent et précipitent, à leur avis, les paysans dans un état de

dénuement, étant donné qu'en de pareilles circonstances, ils consacrent toutes leurs ressources pour faire face à la situation de crise.

Le constat par rapport à l'environnement, à travers l'état des lieux montre que « en plus des effets de la désertification, la pression démographique qui entraîne la déforestation par le défrichement de nouvelles terres de cultures et les feux de brousses, les ressources cynégétiques sont sérieusement menacées dans un écosystème fragilisé.

L'élevage qui constitue la seconde activité importante après l'agriculture est souvent mis aux mêmes contraintes naturelles (sécheresses successives qui déciment le cheptel, disparition/diminution d'aires de pâturages, etc) ce qui se traduit par une baisse importante de sa part dans le PIB de près de 50% en 30 ans (de 20,7 en 1961 à 12,8% en 1991). En ce qui concerne les femmes « elles sont les plus vulnérables parce qu'elles sont les moins instruites et les moins capables de mobiliser les moyens leur permettant d'utiliser toutes leurs potentialités ».

Le DSRP est pour les autorités nigériennes « le fruit d'une large implication de tous les acteurs socio-politique du Niger..... constitue désormais le cadre de référence de toutes les actions de développement économique, social et culturel et de dialogue permanent avec les partenaires au développement. Document consensuel, il est de fait, un cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles existantes ou en cours d'élaboration dans chaque secteur et ambitionne de les intégrer pour l'avenir dans la logique des priorités gouvernementales ».

Dans cet optique, « l'objectif est d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 4% au cours de la période 2001-2005 » à travers « un développement des secteurs productifs axé sur la relance du secteur rural, la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, la préservation de l'environnement et la gestion efficace des ressources naturelles, le développement du secteur routier, les mines et l'énergie ; un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base notamment à travers l'augmentation de 37% en 2001, 48% en 2005 et 84% en 2015 du taux de scolarisation, celle du taux de couverture sanitaire de 48% à 60% d'ici l'an 2004... ».

La prévention et la gestion des catastrophes, sont inscrites dans tous les programmes et projets de développement à travers une approche programme qui est le principe de la mise en œuvre de la SRP.

I.6. Sources de financement pour la réduction de risque.

- Budget National
- Participation des partenaires au développement
- Les populations à travers des organisations et associations villageoises

COMPOSANTE II. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Evaluation des vulnérabilités et des capacités

Au Niger, l'évaluation de la vulnérabilité se réalise à travers l'analyse de l'insécurité alimentaire qui comporte deux dimensions étroitement liées à savoir :

- L'insécurité alimentaire chronique ou structurelle ;
- L'insécurité alimentaire conjoncturelle.

Elles sont toutes liées à la pauvreté qui accentue la vulnérabilité des populations. Avec un indice de développement humain parmi l'un des plus faibles, le Niger est l'un des pays à faibles revenus et à déficit vivrier, où 4,2 millions de personnes souffrent de malnutrition chronique, 80% d'insécurité alimentaire, 61% vivent dans la misère, deux tiers des Nigériens vivent dans la pauvreté absolue.

Près de 50% des enfants nigériens souffrent d'insuffisance pondérale et près d'un enfant sur trois souffre de malnutrition chronique.

Ces indicateurs qui sont d'actualité font constater qu'une grande partie de la population est touchée par l'insécurité alimentaire. Cette situation est récurrente et a toujours préoccupé aussi bien les populations que l'Etat.

En effet, sur les 42 dernières années, 14 ont été déficitaires soit une année sur trois. Evaluation des vulnérabilités et des capacités sont réalisés à travers deux types d'actions concernant la situation alimentaire, sanitaire et nutritionnelle

Le suivi annuel des zones à risques

Il se fait à travers un indice de vulnérabilité qui permet de qualifier chaque département et commune à la fin de chaque campagne agro-sylvo-pastorale. Il permet à cet effet de déterminer les zones les plus vulnérables pour lesquelles un suivi permanent est nécessaire en cours d'année. Cet indice qui va de zéro à cent permet de classer les départements et communes en quatre classes:

- Etat de famine, pour une note de 76 à 100 ;
- Extrêmement vulnérable, pour une note allant de 51 à 75 ;
- Vulnérable, pour la note allant de 26 à 50 ;
- Modérément vulnérable, pour la note allant de 0 à 25.

Le calcul de cette note se fait à partir des données recueillies au niveau des départements et commune au moyen d'une fiche d'identification des zones vulnérables. Cette fiche, mise en application pour la première fois en 1992, a subi plusieurs améliorations dont la dernière date de 2001.

La description de la situation de chaque département ou commune est basée sur 10 groupes de variables. La nouvelle fiche se caractérise par les éléments suivants:

1°- La situation pluviométrique qui est notée sur 9 points ;

2°-La situation de l'agriculture vivrière (y compris bilan céréalier) notée sur 50 points auxquels on applique un coefficient de pondération (CP) selon la zone écologique ;

3°-La situation de l'agriculture de rente notée sur 50 points auxquels on applique un coefficient de pondération selon la zone écologique ;

4°-La situation pastorale notée sur 50 points auxquels on applique un coefficient de pondération ;

5°-Les sources de revenus secondaires (non agricoles) notées sur 50 points auxquels on applique un coefficient de pondération ;

6°-L'état des marchés noté sur 10 points ;

7°-La situation sanitaire et nutritionnelle notée sur 6 points ;

8°-Les éléments d'alerte notés sur 5 points ;

9°-Les capacités d'ajustements notés sur 10 points ;

10°-Le diagnostic (indice) de l'année précédente notée sur 10 points.

Le total général est de 100 points après application de coefficient de pondération. En effet, certaines variables ont le même impact sur la situation de sécurité alimentaire quel que soit le système de production. C'est le cas de la situation pluviométrique, la situation sanitaire et nutritionnelle, les éléments d'alerte et les capacités d'ajustement.

En revanche, les revenus en nature et monétaires, provenant de l'activité agricole, pastorale et/ou des activités non-agricoles, y sont notés en considérant leur importance relative dans les différents systèmes de production.

Les variables qui s'y rapportent (situation de l'agriculture vivrière, de l'agriculture de rente, pastorale et sources de revenu secondaires) sont distribuées de façon proportionnelle en rapport à leur contribution relative dans la constitution des revenus suivant qu'il s'agit d'un système à dominante agricole, agropastorale ou pastorale.

Le calcul fait donc appel à un "coefficient de pondération" (CP) qui a été estimé dans un premier temps d'après les résultats de l'étude "Analyse de la vulnérabilité structurelle par système de production au Niger" menée par le projet AP3A du Centre AGRHYMET.

L'état des marchés fait également appel à un CP permettant de tenir compte de la plus grande dépendance des systèmes agricoles vis à vis des marchés céréaliers et de la plus grande dépendance des systèmes pastoraux vis à vis des marchés à bétail et des termes de l'échange bétail - mil.

Le questionnaire utilisé prend en compte, la nécessité de travail d'analyse des données par une comparaison "données structurelles - données conjoncturelles", afin d'apprécier les déviations de l'année en cours par rapport à une année "normale". Celle-ci peut être définie comme une année où la production agricole, les conditions pastorales, l'alimentation, le niveau des prix et la disponibilité des revenus secondaires sont plus ou moins habituels pour l'arrondissement.

Les questions (au nombre 91 au total) qui permettent une perception plus qualitative des indicateurs ont été ajoutées. La fiche insiste sur l'aspect "localisation géographique" des zones à problème au moyen des encadrés pour plusieurs variables.

La fiche permet une meilleure adaptation aux zones pastorales par approche plus détaillée dans le questionnaire et par une plus grande prise en considération dans le système de cotation de la variation "situation pastorale" avec des coefficients de pondération selon qu'on soit en zone pastorale, en zone agricole ou en zone agropastorale pour certaines variables.

La variable "capacités" d'ajustement" est subdivisée en:

- Activités monétaires pratiquées habituellement ;
- Possibilité de recourir à des stratégies d'adaptation ;
- Mécanismes sociaux.

Une conclusion globale est demandée pour chaque sous-rubrique afin de permettre après conversion de déterminer la note chiffrée.

Le pronostic définitif correspond à une réévaluation des résultats produits lors de la réunion annuelle de novembre. C'est une étape importante car l'analyse pourra alors tenir compte des données définitives de production de la campagne agricole, de données actualisées sur l'importance et le développement des cultures de contre-saison, sur la commercialisation des produits agricoles et pastoraux, sur le revenu des activités monétaires secondaires et sur la mise en œuvre des stratégies d'adaptation.

Le suivi mensuel

Le suivi mensuel destiné aux zones en état de famine, les zones extrêmement vulnérables et moyennement vulnérables. Il permet de suivre l'évolution de cette population vulnérable. Cette méthode se distingue par son degré de précision. En effet, son champ d'investigation n'est plus seulement le département ou la commune, mais les cantons, les groupements et les secteurs les plus soumis au risque.

Pour faire le suivi, l'on se sert d'un questionnaire appelé "fiche de suivi permanent des zones vulnérables". Les principaux éléments appréciés dans cette fiche sont:

- La situation des marchés de céréales et des marchés à bétail ;
- Les variations des stocks des produits vivriers ;
- Les modifications dans l'alimentation de la population ;
- L'évolution de la situation sanitaire et nutritionnelle ;
- Les variations des ressources naturelles ;
- La dynamique des échanges commerciaux ;
- les stratégies d'obtention de revenu alternatif

2.2. Mécanisme de surveillance des risques et des catastrophes.

Le dispositif national de prévention et des crises alimentaires et risques de catastrophes est défini par le relevé de conclusion signé par le Gouvernement et les principaux donateurs en décembre 1998. Il comprend les organes suivants:

1. La Commission Mixte de Concertation Etat /Donateur (CMC)

Elle se réunit régulièrement pour suivre l'évolution de la sécurité alimentaire nationale et décider des réponses à apporter aux situations de crise. Elle effectue également le suivi du contrat-plan Etat/OPVN. La CMC gère et décide de l'emploi des outils qu'elle a mis en place.

Il s'agit du :

- Stock National de Sécurité ;
 - Fonds de Sécurité Alimentaire ;
 - Fonds Commun des Donateurs.
2. L'office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) ayant pour mission principale le stockage et la maintenance du stock physique ;
 3. Le Comité National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (CNPGCA) qui est chargé de collecter les informations sur la situation alimentaire et nutritionnelle de la population.

Le Comité National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (CNPGCA) comporte plusieurs structures publiques représentées à tous les niveaux : national, régional et sous-régional, avec des rôles clairs et bien définis.

Au niveau national

Relevant d'une approche fondamentalement multi-sectorielle et multi-acteurs, la prévention et la lutte contre les risques et l'insécurité alimentaire exige des actions combinées de tous les acteurs concernés et de tous les niveaux d'intervention.

Pour assurer une cohérence des interventions dans ce domaine sensible, l'Etat a choisi au niveau stratégique de confier cette lourde responsabilité à un comité appelé «Comité National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (CNPGCA)».

Ce comité, présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Coordonnateur National de l'Aide Alimentaire d'Urgence a été créé par décret N° 2002-222/PM du 3 septembre 2002.

La mission Générale confiée à cet organisme est de proposer au Gouvernement des mesures adéquates dans les domaines de prévention, de détection et de la gestion des crises alimentaires.

De façon spécifique, il est chargé entre autres de :

- Alerter le Gouvernement sur les situations de crises alimentaires potentielles et d'en définir le degré de gravité et d'urgence ;
- Veiller à la mise en œuvre des interventions en faveur des populations victimes de catastrophes naturelles et/ou des phénomènes tendant à perturber l'équilibre alimentaire ;
- Veiller à la cohérence des actions ponctuelles ou durables de développement visant à sécuriser les populations face aux situations politiques et orientations définies par le Gouvernement.

Ce comité, placé sous l'autorité directe du Premier Ministre réunit des représentants au plus haut niveau des différentes administrations concernées et de la société civile, tous engagés à prendre en charge l'ensemble des problèmes ou des dimensions de la prévention et de la gestion des crises alimentaires.

Il constitue actuellement l'unique cadre d'intervention publique dans ce domaine.

Le comité dispose d'un Secrétariat Permanent avec un Secrétaire Permanent, nommé par arrêté du Premier Ministre, qui en plus des tâches administratives est chargé de :

- Développer et consolider les relations entre toutes les parties prenantes dans la collecte et le traitement de l'information, d'une part, et dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de prévention et de gestion des crises alimentaires d'autre part ;
- Assurer la supervision des activités de la CCA et la Cellule de Coordination du SAP ;
- Veiller à la mise en œuvre des décisions prises par le Gouvernement en matière de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ;
- S'assurer de la bonne coordination des travaux du GTI/SAP, du GTI/CCA et du CNPGCA ;
- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des Comités Régionaux et Sous-Régionaux de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires.

Le système national d'alerte précoce est un cadre de renforcement de partenariat entre l'Etat et ses partenaires au développement en vue d'échanges d'informations fiables et de prises de décisions concertées dans le domaine de la sécurité alimentaire au Niger

2.3. Analyse des impacts et pertes des catastrophes.

Le Niger procède à une analyse des impacts et pertes dues à des catastrophes.

La dernière analyse est faite en 2003, et est intitulé « Analyse rétrospective des crises alimentaires et des réponses apportées » elle est réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Urgence du Niger Phase I.

Les grandes parties de l'étude sont :

- Les crises alimentaires du passé : facteurs explicatifs et analyses typologiques ;

- Les réponses à l'insécurité alimentaire ;
- Analyse du système actuel de prévention et gestion des crises ;
- Conclusion générale et recommandation.

2.5. Existence de Système d'Alerte Précoce sur les catastrophes.

Le dispose d'un système d'Alerte Précoce dont les actions concerne les aléas ci-dessous :

- Climatiques (hydrographie)
- Environnement (sécheresse, inondation, dégradation, feux.)
- Socio-économique (production agro pastorale, mouvement sociaux).

Le système couvre tout le pays et concerne toutes les zones géographiques du pays.

Le système d'information du Niger sur la prévention des catastrophes est fort enrichissant car elle a permit non seulement de faire participer les populations concernées dans la prévention et la gestion des catastrophes, mais aussi de trouver une réponse possible devant un environnement variable et très hostile.

Les enseignements que l'on peut tirer peuvent se résumer en ces termes :

Le système d'alerte précoce au Niger est axé sur :

- Le rassemblement et l'interprétation des données qui décrivent l'équilibre alimentaire, l'accès aux aliments et le bien être général ;
- Complété par une analyse de vulnérabilité, qui va plus loin en situant ces données dans un contexte spécifique, notamment en identifiant les zones et les populations les plus à risque.

L'utilisation des ces deux approches est capitale pour le Niger, car elles permettent non seulement de gérer les catastrophes par l'approche prévention, mais de les contenir par l'approche atténuation.

COMPOSANTE IV. APPLICATIONS/INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES.

En matière d'application et instruments de gestion des risques, notre pays a élaboré et mis en œuvre des instruments pratiques pour la gestion de l'environnement notamment dans les domaines ci-dessous :

- Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable(PNEDD) décembre 2000 ;
- Le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification/ Gestion des Ressources Naturelles avril 2000 (PAN- LCD/GRN).

Pour le gouvernement, « eu égard à la situation d'extrême pauvreté que connaissent les populations nigériennes, notamment rurales, et aux liens qui existent entre la pauvreté et la désertification, la mise en œuvre de son PAN est inscrit dans le cadre du processus de la stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), qui est le cadre unique de référence devant régir désormais les rapports du Niger avec ses partenaires au développement dans toute la lutte contre la pauvreté ».

COMPOSANTE V. PREPARATION ET GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE.

Le Niger dispose d'un plan d'urgence qui prend en compte tous les niveaux (national et communautaire) car tout le système d'alerte précoce du Niger est basé sur le dispositif national qui a sa représentation tant au niveau régional que local.

Les composantes majeures sont :

Le dispositif Nigérien de prévention et de gestion des catastrophes dispose des fonds et des infrastructures de réponses aux catastrophes. Cela grâce

COMPOSANTE 7 . LISTE DE PRIORITES POUR LA CONFERENCE MONDIALE DE JANVIER 2005.

La prévention des risques et le développement durable

Les plans nationaux d'urgence (contraintes de mise en œuvre) ;

Pratiques actuelles d'exploitation des terres ;

Participation des communautés à la prévention et à la gestion des catastrophes ;